



## RÈGLEMENT DE LA BOURSE AUX VÉLOS

Adresse postale  
16 rue Ausone  
33000 Bordeaux

Tél.  
05 56 81 63 89

Site  
[www.velo-cite.org](http://www.velo-cite.org)

Courriel  
[contact@velo-cite.org](mailto:contact@velo-cite.org)

Facebook  
Vélo Cité Bordeaux  
Métropole

**Date > Dimanche 07 avril 2019**

**Lieu > Quai Louis XVIII à Bordeaux**

**Horaires > Dépôt des vélos de 9 h 30 à 11 h  
Vente des vélos de 11 h à 13h30**

> **Pour les déposants**: Les dépôts seront autorisés de 9 h 30 à 11 heures sur le Quai Louis XVIII (en face de l'esplanade des Quinconces).

> **Seuls seront acceptés les vélos en bon état de marche**. Les accessoires non fixes (antivol, pompe, casque...) seront refusés sauf en accompagnement d'un vélo.

> Une fiche de dépôt sera remplie conjointement entre le déposant et le vendeur.

> **Le déposant devra produire une pièce justificative d'identité** (CNI, Passeport...). Si vous avez la facture d'achat, ne pas hésitez à venir avec. **Attention** : pour la vente d'un vélo gravé (marquage BICYCODE), il faut obligatoirement fournir « le passeport marquage »

> Les prix sont libres mais nous nous réservons le droit de refuser le dépôt d'un vélo à un prix trop élevé.

> Dans le cadre de la vente, **10 % du prix revient à l'association.**

> **Chaque famille** pourra déposer jusqu'à **3 vélos adulte maximum.**

> La fin de la vente a lieu à 13h30

> Les invendus seront rendus gratuitement.

> **L'heure limite de récupération des vélos invendus ou de l'argent est 15 h, le jour même.**

Je soussigné avoir pris connaissance du règlement et l'accepte	<b>VELO(S) N°</b>
Le déposant	